

GANNE

LOUIS-ANDRÉ GANNE naquit à Secondigny (département des Deux-Sèvres), le 26 janvier 1815. Il fit ses premières études au collège de Poitiers, puis il alla étudier la médecine à Paris. Reçu docteur en 1836, il fut nommé, à la suite d'un concours, interne des hôpitaux. C'était une belle carrière qui s'ouvrait devant lui. Mais Ganne abandonna bientôt Paris et vint simplement s'établir à Parthenay où il exerça sa profession.

Il ne resta pas longtemps étranger à la politique locale, Membre de l'opposition libérale sous le gouvernement de Louis-Philippe, il fut, en 1848, nommé sous-commissaire de la République à Parthenay.

Après le coup d'État du 2 décembre, il fut révoqué de ses fonctions; expulsé du département avec plusieurs de ses amis, il se réfugia dans une ville de l'Ouest. Mais son exil ne fut pas de longue durée; il revint bientôt à Parthenay, se rallia au gouvernement impérial, et ses concitoyens le nommèrent conseiller municipal; puis en 1864 il devint maire de la ville, et la même année il fut élu conseiller d'arrondissement.

Après les événements de 1870 et la chute de l'Empire, Ganne rede-
vint le républicain qu'il était avant, et en 1871, ses concitoyens l'en-
voyèrent siéger au conseil général.

Au 20 février 1876, lorsqu'il fallut nommer les membres de la nou-

velle Chambre des députés, Ganne fut choisi comme candidat à la députation par le parti républicain pour l'arrondissement de Parthenay. — Cette première tentative ne fut pas heureuse; son concurrent, le général Allard, l'emporta sur lui; mais aux élections législatives suivantes, du 14 octobre 1877, il fut élu député par 8.408 voix contre 8.176 données à M. Taudière.

Son rôle à la Chambre fut des plus modestes; il siégeait à gauche et votait avec la majorité républicaine sans toutefois lui sacrifier son indépendance; c'est ainsi qu'en 1879 il refusa de s'associer à la demande de mise en accusation des ministres du 16 mai, et qu'en 1882 il vota contre la suppression de l'inamovibilité de la magistrature et contre le rétablissement du divorce; mais il vota le retour des Chambres à Paris, la loi sur l'enseignement supérieur, dont l'article 7 refusait aux congrégations le droit d'enseigner, l'amnistie de tous les condamnés de la Commune, l'expulsion des princes, la laïcité, la gratuité et l'obligation de l'enseignement; il approuva enfin en 1880 les décrets pris par le gouvernement contre les congrégations.

Aux élections législatives de 1881, M. Ganne fut réélu député par les électeurs de l'arrondissement de Parthenay, et aux élections d'octobre 1885, qui se firent au scrutin de liste, Ganne fut un des candidats du parti républicain; il fut encore réélu, mais seulement après un scrutin de ballottage.

La maladie ne lui permit pas de prendre part aux travaux parlementaires de la nouvelle Chambre.

Grâce à son érudition scientifique, M. Ganne avait été, au cours de sa carrière, nommé médecin légiste; ces fonctions lui valurent pendant un moment une certaine notoriété. Tous ses contemporains se souviennent en effet des étranges réponses qu'il fit au président des assises pendant le dramatique procès de la Meilleraye.

Depuis longtemps Ganne était officier de l'Instruction publique.

Il mourut à Versailles, le 18 janvier 1886.

Son corps fut ramené à Parthenay où se firent ses obsèques. De nombreux discours furent prononcés sur sa tombe tant au nom du Gouvernement, du Conseil général et de la ville de Parthenay, qu'au nom des nombreux amis qu'il s'était créés.
